



Jeudi 06 décembre 2018

Madame, Monsieur, Cher(e)s Adhérent(e)s,

Lors de son Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue les 03-04 et 05 décembre 2018, les membres présents ont **validé les décisions suivantes** :

- **Suppression du règlement de l'adhésion par chèque** à compter du 01^{er} janvier 2019

Le moyen de paiement par chèque sera donc retiré de notre site d'adhésion en ligne à compter de cette date et toutes les inscriptions en ligne devront être réglées par carte bancaire.

Nous vous précisons que le règlement par chèque demeure valable pour les cas particuliers tels que les agents non imposables et les membres extérieurs.

- **Majoration de 20 € du montant de l'adhésion ASAF** à compter du 01^{er} mars 2019

Tout adhérent n'ayant pas renouvelé son adhésion avant cette date se verra automatiquement appliquer cette majoration.

Nous vous rappelons que vous pouvez d'ores et déjà procéder à votre renouvellement d'adhésion pour l'année 2019 sur le site d'adhésion en ligne ASAF : <https://adhesion.asafweb.fr/>

Sportivement,

Le Comité Directeur Central ASAF.